

CHÂTILLON-SUR-SEINE ENTREPRISE

La députée à la rescousse des entreprises adaptées ?

Vendredi après-midi, la députée Yolaine de Courson s'est rendue sur le site de l'entreprise adaptée Promut. L'occasion pour l'élue d'entendre les propos de professionnels inquiets par le projet de loi de finances 2018.

« On va prendre vos coordonnées », lâche Yolaine de Courson à Benoît Berny, chargé de mission pour l'Union nationale des entreprises adaptées (Unea). Vendredi après-midi, la députée de la quatrième circonscription de Côte-d'Or vient d'écouter religieusement les craintes des professionnels. Prêter une oreille attentive, c'est bien. Mais cela ne suffira pas. Alors, elle s'est engagée à faire une intervention orale dans l'hémicycle ou, *a minima*, à déposer une question écrite.

L'enveloppe de l'État en baisse ?

Dans toutes les bouches revient en boucle le projet de loi de finances (PLF) 2018, qui souffle le chaud et le froid parmi les entreprises adaptées (EA, lire ci-dessous). D'un côté, 1 000 nouvelles aides au poste sont prévues (une aide est égale à 80 % du Smic pour un temps plein). Mais de l'autre, l'enveloppe budgétaire globale que l'État leur verserait serait réduite de 3,7 %. Sans oublier la subvention spécifique qui serait, elle, rognée de 22 %. Ou encore la possible remise en cause même du statut des entreprises adaptées par le rapport de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires sociales daté de septembre 2016. « Un rapport potentiellement dangereux », affirme Benoît Berny.

Une chose semble sûre : ces aides sont nécessaires au bon fonctionnement de ces entreprises, car elles représentent tout de même entre 25 % et 30 % de leur budget. À tel point que Franck Maheo, directeur du Promut de Châtillon-sur-Seine, parle d'une « menace » pesant directement sur « un grand



■ Yolaine de Courson a visité l'entreprise adaptée Promut Châtillon-sur-Seine, spécialisée dans la prestation de services. Photo Damien RENOULET

nombre de petites structures qui sont dans le milieu associatif » et dont la trésorerie est « fragile ».

Les trois entreprises adaptées Promut de Côte-d'Or (à Dijon, Chenôve et Châtillon) ne sont pas de petites structures. D'autant qu'elles dépendent de la Mutualité française bourguignonne. Une grosse machine, certes, mais il n'empêche que les craintes sont bien là. En effet, si les dotations fondent, alors les capacités d'embauche et d'investissement seront amoindries. Et peu importe le type d'entreprises adaptées : « Une entreprise qui n'investit pas est une entreprise condamnée à terme », résume Benoît Berny.

À Châtillon-sur-Seine, sur un site qui s'étire sur quelque 1 000 mètres carrés, entre 80 000 et 100 000 € (hors taxes) sont injectés chaque année. Le but ? « Améliorer la prestation et les conditions de travail », exprime le directeur.

À Châtillon-sur-Seine, l'activité menuiserie est en souffrance

En ce moment, l'homme se creuse les méninges face aux difficultés de l'activité menuiserie^(*). Les chiffres sont là : 100 000 € de pertes par an depuis deux ans. Environ 2 000 cercueils annuels fabriqués par la douzaine de salariés employés,

contre 4 000 à 5 000 il y a quelques années. « On fait face à la mondialisation. Il est difficile d'être productif autant que les industriels. Notre vocation est de faire travailler des personnes en situation de handicap et non des machines », précise-t-il. Il assure que ces pertes sont « compensées par les autres activités. » Enfin, pour l'instant. « Des réflexions sont en cours pour trouver des solutions. »

Damien Renoulet

(*) À Châtillon, 60 % de l'effectif travaille en hygiène et propreté, 22 % dans les espaces verts, 17 % à la menuiserie et 1 % pour l'activité multiservices et location de gîte.

EN CHIFFRES

108 Il s'agit du nombre de salariés de Promut à Châtillon-sur-Seine, soit 87 équivalents temps plein (ETP).

2,253 Il s'agit, en millions d'euros, du chiffre d'affaires en 2016. Le directeur espère arriver au même résultat en 2017.

48 Il s'agit de la moyenne d'âge à Promut.

Au fait, qu'est-ce qu'une entreprise adaptée ?

L'entreprise adaptée (EA) n'est pas un Esat (établissement et service d'aide par le travail). Il s'agit d'« une entreprise à part entière, qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés et orientées par la commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) « marché du travail », d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins », peut-on lire sur le site de l'Union

nationale des entreprises adaptées (Unea). Elle emploie au moins 80 % de salariés handicapés dans ses effectifs de production. Ici, chaque salarié est spécifique. « Le handicap est très varié, en sachant qu'il ne se voit pas huit fois sur dix », note Benoît Berny, membre de l'Unea. Le but : permettre à ces personnes en situation de handicap d'avoir un travail, d'être insérées dans la société, avec un salaire légèrement au-dessus du

Smic. « En moyenne, nos salariés ont vingt ans d'ancienneté et restent jusqu'à la retraite », informe Franck Maheo, directeur de Promut à Châtillon. Il existe un vrai maintien de l'emploi. Au passage, il précise l'existence d'« un fort taux d'absentéisme dans ces entreprises adaptées, autour de 15 à 20 %. C'est logique, dans la mesure où il y a beaucoup de restrictions médicales, des fragilités. C'est un exercice d'équilibriste permanent ».